

<https://enseignants.se-unsa.org/Tout-savoir-sur-le-CRPE-interne-exceptionnel>



Tout savoir sur le CRPE interne exceptionnel

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Date de mise en ligne : jeudi 9 février 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un concours interne de recrutement de professeurs des écoles exceptionnel est ouvert jusqu'en 2026. Il a pour but de permettre aux contractuels un accès réservé à la titularisation. En 2023 il sera ouvert dans les académies de Créteil, Guyane et Versailles.

Un « concours exceptionnel » à plus d'un titre

- Ils ne concernent pas le recrutement d'enseignants du second degré, de CPE ou de PsyEN.
- Ils ne seront organisés qu'en 2023, 2024, 2025 et 2026.
- Ils ne seront pas organisés dans toutes les académies. Seules les académies de Créteil, La Guyane et Versailles sont concernées pour la session 2023.

Éligibilité des candidats

Pour être reconnu candidat il faut, à la date de publication des résultats d'admissibilité du concours :

- détenir un diplôme d'au moins niveau V (bac+2),
- détenir une expérience d'enseignement (dans le premier ou le second degré) d'au moins 18 mois,
- produire l'attestation PSC1 et nage 50 mètres.

Nombre d'académies et de postes offerts

- Ils seront fixés chaque année jusqu'en 2026.
- L'arrêté de 2023 n'est pas encore paru, néanmoins en octobre les estimations de répartition étaient les suivantes :
 - CRÉTEIL : 200 postes
 - GUYANE : 50 postes
 - VERSAILLES : 120 postes

Les épreuves

Le concours comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

- **L'épreuve d'admissibilité**
Elle prend la forme de mises en situation professionnelle. Elle prend appui sur des documents de nature variée qui portent sur tout ou partie des disciplines enseignées à l'école primaire. Le candidat est invité à répondre à des questions concernant des activités d'ordre pédagogique et didactique en lien avec ces documents.
Durée de l'épreuve : trois heures.
Coefficient : 2
- **L'épreuve d'admission**
Elle consiste en un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) de 5 pages dactylographiées maximum.
L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (quinze minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (trente minutes maximum).
Coefficient : 3.

L'année de stage

Nous demandons que les lauréats du CRPE interne exceptionnel dérogent aux conditions établies par l'arrêté du 4 février 2022. Celui-ci prévoit en effet que tout lauréat de concours disposant d'un an et demi d'expérience d'enseignement au cours des trois dernières années effectue son stage à temps plein avec un crédit heure de formation de 10 à 20 jours pendant l'année. Cette disposition ne permet pas selon nous de disposer des connaissances et compétences suffisantes pour exercer son année de stage dans les meilleures conditions possibles. L'année de stage doit rester une année de formation professionnalisante, adaptée aux différents profils des lauréats.

Modalités d'inscription/dates des épreuves

Les inscriptions, *Cyclades* sont closes depuis le 31 mars 2023.

L' épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mercredi 3 mai 2023 aux horaires suivants :

- académies de métropole : de 14h à 17h
- académie de Guyane : de 9h à 12h (heure locale)
- académies de Guadeloupe et Martinique : de 8h à 11h (heure locale)
- académie de La Réunion : de 16h à 19h (heure locale)